

Règlement LE GROS DEFI

Organisateur

« Le Gros Défi » est une course nature à obstacles organisée par l'association Défi Académie le dimanche 27 septembre 2015 à Lacanau, départ et arrivée sur la plage du Moutchic.

Participation

Tout participant doit être en capacité de traverser un bassin de 25 m à la nage, pour le franchissement d'éventuels passages en eau. Il doit également être en capacité de ramper, sauter, passer des obstacles d'une hauteur maximale sans palier de 3 m de haut.

Le participant engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur le parcours y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau.

Pour s'inscrire, tous les participants devront présenter une licence FFA, FFTRI, FSGT (triathlon ou course à pied), UFOLEP en cours de validité, ou un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place et aucun échange de dossard ne sera autorisé.

Conditions d'âge

Les participants doivent avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve.

Parcours

9 km avec plusieurs obstacles tout au long de ce parcours.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

Abandon

Les participants ayant abandonné doivent le signaler au poste de secours, ravitaillement ou signaleur le plus proche. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

De plus, les participants des vagues chronométrées ayant abandonné doivent rapporter leur puce de chronométrage sur la ligne d'arrivée. Toute puce non rapportée sera facturée.

Engagements et inscriptions

Les inscriptions se font par internet.

S'il reste des places, des inscriptions de dernière minute seront proposées sur place la veille et le jour de l'événement, avec une majoration de prix.

5.2. Le règlement des droits s'effectuera par carte bancaire lors de l'inscription. Ou par envoi d'un chèque avant la date précisée lors de l'inscription.

5.3. La confirmation de votre inscription se fera par email pour les inscriptions faites sur internet.

5.6. Le chronométrage est optionnel. Les participants désirant être chronométrés pourront souscrire à cette option dans les vagues prévues à cet effet.

Contrôle administratif et remise des dossards/bracelets de départ

L'accueil, le contrôle administratif et la remise des dossards :bracelets de départ se dérouleront :

► Plusieurs jours avant le départ de la course à Bordeaux, dans un lieu qui sera indiqué sur le site internet du Gros Défi.

- le jour de la course (horaires à consulter sur le site).

Pour obtenir leur dossard/bracelet de départ, les participants devront présenter :

- le justificatif d'inscription ou une pièce d'identité,
- La licence sportive ou le certificat médical (pour les non licenciés),

Zone de départ

8.1. L'accès au sas de départ se fait par vagues, 10 minutes avant le départ par la porte d'entrée au sas, sous contrôle d'un membre de l'organisation.

8.2. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle du sas d'échauffement sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Remarques

Tout participant ayant subi une intervention médicale, pendant ou à l'issue des épreuves, doit faire une déclaration à l'organisation dans un délai de cinq jours. Passé ce délai, aucune déclaration ne pourra être prise en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

Classements

Les classements suivants seront établis:

- Scratch Homme
- Scratch Femme
- Scratch Equipe : le temps est pris sur les 3 premiers de chaque équipe.

Pénalités

Mise hors course en cas de :

- circulation en sens inverse du circuit,
- non-respect du parcours et de l'environnement
- comportement dangereux ou agressif

Service médical

Un médecin assurera une présence médicale sur l'épreuve. La surveillance sera effectuée par la Protection Civile. Chaque concurrent participe sous sa propre et exclusive responsabilité. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être arrêté immédiatement.

Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux (à l'exception des dommages matériels visés par l'article L321-3-1 du Code du Sport). Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et ce pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident :

Les organisateurs vous recommandent fortement la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut vous exposer. Tous les participants au Gros Défi, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des

dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. Une assurance journalière de ce type est proposée aux participants lors de l'inscription en ligne.

Assurance dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

Droit à l'image

Par sa participation au Gros Défi, chaque participant autorise expressément Défi Académie à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisateur et les partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Défi Académie, 14 rue prunier 33300 Bordeaux. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Respect de l'environnement

Les participants devront respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles et ne pas allumer de feu. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.